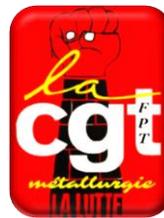




Des nouvelles de la Convention Collective de la Métallurgie



Après s'être attaqué au Code du Travail, à l'assurance chômage, à nos retraites, l'UIMM (patronat de la métallurgie) voudrait profiter de la crise sanitaire et du climat anxieux que vivent les salariés pour poursuivre l'œuvre de destruction de notre modèle social via la casse de nos conventions collectives de la métallurgie.

Ainsi l'UIMM voudrait solder rapidement quatre années de négociations avec un passage en force, pour mettre à signature la globalité des textes mis en réserve au 1^{er} trimestre 2021.

Par conséquent, l'UIMM veut tout simplement rayer un siècle de construction de droits et acquis sociaux qui constituent aujourd'hui toute la protection sociale des salariés, (Ingénieurs, Techniciens, Cadres compris) et parmi lesquels sont écrites et imposées toutes les garanties collectives que tous les employeurs de la métallurgie doivent respecter.

Il s'agit du temps de travail, des classifications, des conditions et de la santé au travail, de la formation professionnelle, de l'évolution de carrière etc. tout ce qui fait les conditions de vie au travail.

Voilà les enjeux et voici pourquoi l'UIMM n'hésite pas à qualifier cette négociation de « rupture sociétale » autrement dit « avoir un dispositif conventionnel adapté et non contraignant pour la sacro-sainte compétitivité des entreprises, afin de verser toujours plus de profits aux actionnaires ».

DANS LES TEXTES MIS EN RESERVE,
IL EST PREVU :

Classifications

Le classement du poste de travail et non plus du salarié qui l'occupe. Ce qui veut dire :

Plus d'évolution automatique de carrière.

La non reconnaissance des diplômes et de l'expérience acquise du salarié

Casse des 35 heures

Dès 220 heures supplémentaires par an et par salarié, il est prévu de passer à 300 heures + 150 heures = 450 heures. Cela reviendrait à travailler six jours par semaine sur l'année. Bonjour l'emploi !

Précarisation de l'emploi à vie

Des mesures moins contraignantes et plus de souplesse pour faciliter l'employabilité des salariés précaires et un accord de contrat de chantier dans la métallurgie qui précarise l'emploi à vie. C'est ce que l'UIMM appelle « sécuriser les parcours professionnels ».

Rémunération en cours de négociations

L'UIMM en rêve depuis des décennies. Supprimer les différentes primes liées à l'ancienneté et aux conditions de travail en équipes.

Ce qu'ils ont déjà fait pour les salariés de l'automobile.

Statut CADRE

La disparition du statut cadre et de ses droits associés. Le forfait jour passera de 218 à 235 jours.

PROPOSITIONS DE LA CGT:

RECONQUÊTE INDUSTRIELLE

La relocalisation des activités stratégiques et les 60% des besoins importés en France, permettraient la création de milliers d'emplois pour produire là où l'on consomme et favoriser ainsi une politique de circuit court, d'économie circulaire et de création de produits durables et réparables.

Une nouvelle répartition des richesses créées par le travail, pour favoriser des logiques de développement économique et la revalorisation du travail en replaçant l'Homme et ses besoins sociaux au centre de la production. La conditionnalité des aides publiques doit être liée à la politique économique et sociale des entreprises et à ses résultats. Les 200 milliards d'euros d'aides publiques versés tous les ans aux entreprises doivent servir **l'emploi et le progrès social**.

CONVENTION COLLECTIVE DE PROGRES SOCIAL

- Une grille hiérarchique unique des salaires avec comme point de départ un salaire minimum de 1800 euros et un seuil d'accueil prenant en compte les diplômes et la formation professionnelle.
- L'évolution de carrière avec garantie tous les 4 ans d'un changement de la classification et revalorisation du salaire.
- La prime d'ancienneté de 1% par année de présence basée sur le salaire réel du salarié.
- Les forfaits jours à 200 jours par ans avec maintien des 30% de majoration au minima.
- La réduction du temps de travail à 32 heures pour travailler tous et mieux.